



La Réserve : lien entre mondes civil et militaire

En cas de crise intérieure grave, le Premier ministre peut demander l'actionnement de la « Réserve de la sécurité nationale », c'est-à-dire le rappel de tous les réservistes opérationnels dans les 48 h. A l'occasion de la 12ème « Journée nationale du réserviste », le contre-amiral Antoine de Roquefeuil, secrétaire général du Conseil supérieur de la réserve militaire, a fait le point sur ce sujet devant la presse, le 8 mars 2012 à Paris.

Deux composantes, basées uniquement sur le volontariat, constituent la Réserve militaire : l'une « opérationnelle », sous contrat, et l'autre « citoyenne », bénévole. La réserve opérationnelle, formée de professionnels compétents et mobilisables, permet d'assurer la continuité des services de l'Etat en cas de crise majeure, compte tenu des contraintes des forces armées dont les effectifs ont été

réduits du fait de la professionnalisation. De leur côté, les réservistes citoyens agissent dans le cadre du « lien armée-nation », en participant notamment aux cérémonies commémoratives et au devoir de mémoire. Parmi les réservistes opérationnels, environ 80 % servent dans les unités et le soutien en métropole. En outre, quelque 1.000 personnels participent aux opérations extérieures : soutien pour leur connaissance des matériels (personnels d'entreprises d'armement) ; linguistes ; actions civilo-militaires ; Commandement des opérations spéciales, seule affectation où des réservistes se trouvent en première ligne. Les réservistes opérationnels reçoivent une formation militaire initiale. Les volontaires, issus de la société civile sans être obligatoirement réservistes, peuvent suivre une préparation militaire d'initiation et de perfectionnement à la défense. Les forces armées adaptent le dispositif de formation à leurs besoins spécifiques. En 2010, les formations ont été réparties ainsi : 26,48 % pour l'armée de Terre, 16,11 % pour l'armée de l'Air, 14,86 % pour la Marine nationale, 1,78 % pour le Service de santé, 0,01 % pour le Service des essences et... 40,76 % pour la Gendarmerie nationale ! Les réservistes, payés à la journée, coûtent moins cher que les personnels d'active. Ils sont affectés toute l'année aux surveillances maritime et aérienne, à l'encadrement de la préparation militaire, aux conférences dans les écoles et à la « Journée défense et citoyenneté » (ex-JAPD). Pendant les weekends et le Tour de France, 80% des gendarmes présents sur les routes sont des réservistes. Il en a été de même pendant le sommet du G20 à Nice (novembre 2011). En raison de sa montée en puissance, la Gendarmerie a un besoin élevé de réservistes, qui sont rapidement envoyés sur le terrain. En 2011, elle n'a dépensé que 90 % de son budget alloué à la Réserve.

Le partenariat entreprise/défense est régi par les lois de 1999 et 2006. Le Conseil supérieur de la réserve militaire le met en place et assure son suivi par l'intermédiaire du « Comité de liaison réserve entreprise », dont l'échelon régional est constitué d'un réseau de « correspondants régionaux entreprises défense » (41 en février 2012). Ceux-ci sont chargés de la médiation entre les employeurs (publics et privés), les réservistes et les forces armées. Les entreprises, qui mettent en œuvre des dispositions plus favorables aux réservistes que celles de la loi, peuvent signer une convention avec le ministère de la Défense et des Anciens Combattants. Cela signifie que l'entreprise a compris l'intérêt qu'elle peut tirer des qualités de ses salariés réservistes : esprit d'équipe, sens des responsabilités, goût de l'initiative, réflexe du compte rendu, discipline, loyauté, sang-froid et réactivité en cas de crise. L'entreprise reçoit alors, par

arrêté ministériel, le label de « Partenaire de la Défense nationale » avec un logo utilisable sur tous ses documents et supports pendant la durée de la convention. Elle peut assimiler certaines périodes de réserve à la formation professionnelle continue et récupérer les coûts salariaux correspondants. Enfin, ses réservistes peuvent bénéficier d'une initiation à l'intelligence économique dans le cadre de stages de haut niveau basés sur les méthodes et les outils militaires. Début février 2012, le ministère de la Défense avait déjà signé 348 conventions avec des grands groupes, des petites et moyennes entreprises et des collectivités publiques. A terme, le ministère de la Défense souhaite disposer de 80.000 réservistes, dont la moitié sera affectée à la Gendarmerie.

Loïc Salmon

Plus de 195 événements ont été programmés dans toute la France pour la « Journée nationale du réserviste » (15 mars 2012), auxquels ont été associés les entreprises, le ministère de l'Education nationale, celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les associations de réservistes. Le budget alloué à la réserve militaire a été de 71 M€ en 2011. Au 30 novembre 2011, le nombre de réservistes « opérationnels » (sous engagement spécial) a totalisé 52.727 personnes, dont 18 % de femmes, avec un taux moyen d'activité de 22 jours dans l'année. Celui des réservistes « citoyens » (agrés) était de 2.663. Pour toute l'année 2010, les réservistes opérationnels ont été au nombre de 57.329, dont 21 % d'officiers (12.226), 37 % des sous-officiers (21.279) et 42 % de militaires du rang (23.824). Les 2.576 réservistes citoyens se sont répartis entre les anciens du Service national suspendu en 2002 (48%), les anciens militaires (27 %) et les personnels issus directement de la société civile (25 %). Ces réservistes, titulaires d'un grade honorifique n'autorisant pas le commandement, ont été composés à 83 % d'officiers, contre 15 % de sous-officiers et... 2 % de militaires du rang !